



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des AESH

Question au Gouvernement n° 4415

Texte de la question

SITUATION DES AESH

M. le président. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville. « Maman, je suis un problème, ils n'en ont rien à faire de moi. » Voilà les propos d'un jeune garçon en situation de handicap de ma circonscription. Sa maman est venue la semaine dernière m'expliquer combien sa situation est épuisante, estimant que « rien n'est fait correctement » et demandant tout simplement que cet enfant ait son accompagnant.

Ce témoignage est loin d'être isolé. C'est d'ailleurs pour cela que les accompagnants d'élèves en situation de handicap, les AESH, sont aujourd'hui mobilisés dans tout le pays. Ces femmes et ces hommes veulent que leur métier soit reconnu. Ils veulent la reconnaissance, tout simplement.

« On est vraiment en colère », explique une accompagnante. Ils en ont assez des temps partiels imposés, des salaires qui flottent entre 700 et 800 euros, bien au-dessous du seuil de pauvreté ; ils en ont assez de la précarité, de l'obligation de se démultiplier encore augmentée par les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL), ces pôles de gestion de la pénurie qui contournent le droit individuel. Cela débouche sur une ambition rabotée pour des enfants qui, comme les autres, ont droit à toute l'école. Eux et leurs familles en souffrent, mais en réalité, c'est aussi le cas de toute la communauté éducative, enseignantes et enseignants compris.

Les mobilisations répétées vous ont conduit à prendre quelques mesures, mais elles demeurent largement insuffisantes.

Les AESH demandent à exercer leur mission dans des conditions dignes et respectueuses des enfants. Ils demandent un véritable statut dans la fonction publique, avec des formations qualifiantes, de vrais salaires, des recrutements en nombre suffisant.

Les AESH sont incontournables pour progresser vers une inclusion plus ambitieuse, pour une école qui s'adapte et accompagne chaque élève vers son meilleur développement, vers son meilleur épanouissement. Ce serait le signe fort d'une société solidaire, d'une République mobilisée pour l'égalité.

J'ai dit à cette maman que j'allais continuer à me battre à ses côtés. Et vous, qu'allez-vous répondre à ce jeune garçon ? Qu'allez-vous répondre à ces femmes et à ces hommes, dont la colère digne cherche à se faire entendre ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*. Bien entendu, cette maman doit recevoir une réponse.

Nous sommes d'accord sur les principes. Depuis 2017, nous avons renforcé le droit des élèves à avoir un accompagnant. Ces accompagnants étaient au nombre de 70 000 en 2017 ; ils sont 125 000 cette année. Dans le même temps, on a scolarisé 100 000 enfants de plus, ce qui est considérable. Le taux de satisfaction des familles est beaucoup plus élevé.

Mme Elsa Faucillon. C'est faux !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre* . Il est vrai qu'il existe encore des exceptions...

Mme Émilie Bonnard. Ce ne sont pas des exceptions !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. ...– c'est probablement le cas de la famille que vous citez. Je vous rappelle que, chaque fois que c'est le cas, un recours est possible auprès du rectorat. En général, une solution est trouvée au bout de quelques jours ou de quelques semaines. Reconnaissons qu'il arrive parfois que, dans les grandes agglomérations, il y ait des difficultés de recrutement.

Mme Émilie Bonnard. Ces difficultés sont permanentes !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*. Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas les postes ni le budget. Vous me répondrez qu'il faut rendre le métier plus attractif.

M. Sébastien Jumel. Oui !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre* . C'est vrai, et c'est ce que nous avons fait : il s'agissait de contrats aidés, tandis que les AESH sont aujourd'hui recrutés en CDD ou en CDI. Une grille indiciaire a été créée, de sorte qu'il est aujourd'hui possible de faire carrière dans ce métier.

Mme Albane Gaillot. Une carrière à 800 euros par mois ?

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre* . Est-ce entièrement satisfaisant ? Non, bien sûr, des progrès sont encore à réaliser, mais regardez ce qui a été fait : ces postes ont fait l'objet d'une augmentation budgétaire de 60 % en quatre ans ; je ne connais aucun autre budget qui ait augmenté autant. Bien sûr, on peut citer des cas difficiles, qui sont restés jusqu'à présent sans solution. Mais de grands progrès ont été accomplis et les familles sont écoutées. (Protestations sur les bancs du groupe FI.) La maman dont vous parlez peut téléphoner à la commission départementale. (Exclamations sur quelques bancs du groupe GDR.) Je m'engage à ce qu'elle obtienne une solution prochainement. Nous nous sommes organisés pour que ce soit possible.

Oui, des progrès ont été accomplis ; ne regardons pas seulement les difficultés ; continuons à progresser.
(*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4415

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 octobre 2021](#)